Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 18 (1910)

Heft: 6

Rubrik: Nouvelles de l'activité des sociétés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

orphelins; elle est présidée par la Reine Hélène. C'est donc à ce comité qu'appartiennent les maisons suisses, et c'est lui qui en retirera les loyers dont la moitié sera attribuée à l'entretien de 15 à 20 orphelins. La Croix-Rouge suisse a fait ainsi d'une pierre deux coups, pour le plus grand bien d'un nombre considérable de déshérités.

L'administration des villages suisses à Reggio et à Messine est confiée à des notabilités formant deux commissions qui ont à rendre compte de leur gestion au comité du « Patronato ».

Un règlement pour les villages suisses de Messine et de Reggio, ainsi que des baux à loyer, en 25 articles, ont été élaborés et approuvés par la Direction de la Croix-Rouge suisse. Les prix des loyers ont été fixés à fr. 100 et à fr. 150 par an, d'après la grandeur des logements.

Cette intervention suisse en faveur des victimes du sinistre italien a été hautement appréciée, et elle a été souvent citée comme modèle. Plus de 400 personnes ont bénéficié, grâce à elle, d'être bien logées, et, mieux encore, ont trouvé dans nos maisons un sûr abri contre les ravages d'un nouveau tremblement de terre. Cette sécurité contre les sismes que présentent les chalets en bois est prouvée par les demandes nombreuses de constructions pareilles qui parviennent maintenant encore à la Croix-Rouge suisse.

Et ce n'est pas seulement de l'Italie méridionale qu'émanent ces demandes; d'autres pays, où les oscillations du sol sont fréquentes, ont prié qu'on leur communique les plans et les renseignements nécessaires à ces constructions.

La Croix-Rouge suisse paraît donc avoir résolu avec succès la question de laisser à l'Italie un monument durable de la fraternité helvétique, monument qui restera debout alors que les dons en argent auront été oubliés depuis longtemps.

Nouvelles de l'activité des sociétés

Lausanne. Soirée des infirmiers militaires. — L'émulation qui se manifeste au sein des divers corps de notre armée n'est pas moindre chez les infirmiers que dans les armes combattantes. Nous le savions. La section lausannoise de la Société militaire sanitaire suisse nous l'a montré une fois de plus. Elle donna une fête de famille qui réussit à merveille, toute empreinte qu'elle était d'esprit patriotique et de camaraderie du meilleur aloi.

Constituée le 8 novembre 1880, à Berne, la Société militaire sanitaire suisse s'est donné pour but essentiel de développer chez les infirmiers, au moyen de cours et d'exercices faits en dehors du service militaire, les connaissances sanitaires acquises à la caserne, à l'hôpital ou en campagne, et d'en faciliter la diffusion chez les soldats des autres armes; de coopérer à l'organisation des services sanitaires fonctionnant à l'occasion de fêtes, de manifestations diverses ou de calamités publiques.

La section lausannoise, fondée en 1900, se mit courageusement à son tour à appliquer ce beau programme. Elle prit comme devise ces mots: « Humanité, fraternité, dévouement ». Aujourd'hui, après 10 ans d'existence, elle compte déjà 69 sociétaires, savoir 10 membres honoraires, 16 passifs et 43 actifs. Elle a prêté un concours efficace à l'organisation des services sanitaires pendant le Festival vaudois, la fête des vignerons, la fête des sous-officiers à Lausanne et la fête fédérale de gymnastique, où 45 sociétaires, dont une dizaine de la section de Vevey, furent à la brèche à tour de rôle.

Nous empruntons ces renseignements au charmant discours que prononça à l'ouverture de

la soirée M. Paul Delacrausaz, sergent infirmier, l'actif et sympathique président de la section. Celui-ci se déclara particulièrement heureux de saluer la présence de frères d'armes des sociétés du génie, de l'artillerie et du landsturm et celle de délégués des sections de Genève et de Vevey.

M. Tarin, de la société du génie, appelé aux fonctions de major de table, célébra comme il convenait le rôle humanitaire et héroïque de l'infirmier, puis M. Maillard apporta les bons vœux de la société du landsturm.

Dans un discours fréquemment coupé par des applaudissements, M. Spiro, avocat, félicita les infirmiers militaires de s'être groupés en une société. Pendant longtemps, dit l'orateur, ces soldats n'ont pas occupé en Suisse la place à laquelle leur donnent droit l'intelligence, l'esprit d'initiative et l'énergie qu'ils doivent posséder pour accomplir avec succès leur délicate et pénible mission. Le rôle de l'infirmier n'est pas moins glorieux que celui du combattant. Aussi bien que ce dernier, le danger le menace, lorsqu'il dispute à la mort le soldat frappé sur le champ de bataille. N'est-elle pas magnifique, la tâche de cet homme, qui au milieu des horreurs de la guerre, sert, non pas seulement son pays, mais encore les idées d'humanité et de charité?

M. Spiro termine son allocution par un toast chaleureux à la prospérité de la Société militaire sanitaire suisse.

M. Siegenthaler se fait l'interprète de la section de Genève pour souhaiter un avenir heureux à la section de Lausanne et pour exprimer à son dévoué président, M. Delacrausaz, des félicitations et des remerciements.

(Communiqué.)

Cours de samaritains donné à la Chaux-de-Fonds, février-avril 1910. — Commencé le 7 février 1910, le deuxième cours de samaritains, donné sous les auspices de la section, se termina par l'examen le 16 avril 1910.

Les participants, au nombre de 50, dont 33 dames et 17 messieurs, ont régulièrement assisté aux séances et ont montré par leur assiduité tout l'intérêt qu'ils portent à la cause secouriste.

L'enseignement théorique, donné par M. le Dr Brehm, comprenait une séance de 2 heures consécutives par semaine, et l'enseignement pratique, placé sous la direction de quatre monitrices et un moniteur, fut également de deux heures par semaine. Le cours complet nécessita au total 40 heures.

L'interrogation individuelle des élèves, faite comme répétition par M. le Dr Brehm, porta sur les leçons apprises et nous a paru tout à fait rationnelle. Elle n'a pas toujours été très goûtée des élèves, en particulier des dames timides, mais le moyen est excellent pour stimuler les participants aux cours, les obliger à reprendre les leçons dans leur livre, afin d'y revoir les détails qui ont pu leur échapper pendant les séances.

Les monitrices, — au nombre de 4, — enseignaient les pansements à des groupes de 8 à 10 dames. La tâche, ainsi répartie, parut moins malaisée à ces débutantes de l'enseignement qui ne se mettaient pas au travail sans quelque appréhension.

Moins bien partagé, M. P. eut la tâche d'instruire à lui seul tous les messieurs, mais il a le don de l'enseignement et a mené son travail, comme toujours, militairement.

La besogne, ainsi distribuée, s'effectua courageusement, chacun y mettant de la bonne volonté.

Maîtres et élèves ont donc lieu d'être satisfaits.

Les premiers espèrent avoir jeté la semence d'où sortiront de bons samaritains, des sujets indispensables à la petite société samaritaine et utiles à la grande société humaine.

Ce dernier cours eut encore pour résultat de nous procurer une quarantaine de nouveaux membres actifs. Il fut clôturé par une gentille soirée familière. C. S.

Imprimerie coopérative de Berne (rue Neuve)